

Année scolaire 2019/2020

**Fiche de poste**

**Enseignant coordonnateur Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL)**

Circonscription Quimper ASH handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant coordonnateur du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) Quotité du poste : 50%
Lieu d'exercice	Collège le Vizac – GUIPAVAS
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH handicap
Description du poste	L'enseignant apporte un appui aux actions d'éducation inclusive sur un territoire déterminé. Il : -étudie et aide à la mise en œuvre des missions des AVS du PIAL, en articulation avec les autres coordonnateurs des AVS -repère les besoins de formation pour les enseignants et les AVS -contribue à la mise en œuvre des actions de formation conjointes aux acteurs du PIAL
Conditions d'exercice	L'enseignant est placé sous la double autorité fonctionnelle du chef d'établissement du collège Le Vizac à GUIPAVAS et de l'inspecteur chargé de la circonscription de Brest Est. Il : - intervient sur un secteur arrêté par la Directrice académique des services de l'Éducation nationale qui comprend le collège et les écoles publiques de proximité - agit en relation avec l'inspecteur en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap, le chef d'établissement, l'Inspecteur en charge de la circonscription, les directeurs d'école, les enseignants, les AVS - communique des bilans d'étape à l'inspecteur en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap - se tient régulièrement informé des décisions de la CDAPH en relation avec les coordonnateurs des AVS et les enseignants référents. - organise son emploi du temps y compris des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607 heures annualisées. - communique son emploi du temps au chef d'établissement
Compétences attendues	L'enseignant présente : - une capacité d'écoute et d'adaptation nécessaire au travail en équipe ou en partenariat - une aptitude à la médiation avec les familles - une sensibilité aux questions relatives aux aménagements et adaptations nécessaires pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. - une aptitude à la conduite de réunions d'information et à l'animation de formations - une aptitude à la rédaction et des compétences dans l'usage des outils numériques - une bonne disponibilité, de la rigueur, un sens de l'organisation, de l'autonomie et un esprit d'initiative - de la discrétion
Connaissances	L'enseignant doit avoir des connaissances sur : - la notion de handicap et ses conséquences sur l'élève et ses apprentissages - les textes officiels, les dispositifs et les structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap. - les procédures d'orientation et de compensation du handicap.
Certification	Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI, CAPSAIS, ou CAPA-SH seront privilégiées.